



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 A 20 H

Convocations : 2 septembre 2019

Étaient présents : CORDIER Davy, GIRARDET Philippe, JACQUET PIERRUOLET Christophe, JACQUET PIERROULET Pascal, LIMOUSIN Nicolas, MAIRE Jean-Claude, MERCET Cyril, TROCCIN Marie-Lyse, VERNET Nathalie.

Absents non excusés : BARRAND Olivier, LOCATELLI Claudine.

Quorum : 9 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : MERCET Cyril.

Ordre du jour :

- Renouvellement du bail de chasse,
- Fonds de solidarité pour le logement,
- Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté,
- Demande de Madame BAVEREL pour raccordement sur la conduite d'eau,
- Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2019.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE :

Le Maire informe que le bail de chasse est arrivé à échéance le 31 août 2019 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSENT un bail de neuf ans à l'Association Communale de Chasse Agréé (A.C.C.A.) de Hauterive la Fresse pour un montant annuel de 30 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail avec le Président de l'A.C.C.A.

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL) :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.61 € par habitant pour l'année 2019 en faveur des ménages en difficulté afin de permettre leur accès à un logement décent.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de participer au Fonds de Solidarité au Logement (FSL), soit pour la Commune une contribution 139.08 € (228 habitants x 0.61 €).

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD) :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.30 € par habitant, au titre de l'année 2019 dont l'objet est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de participer au F.A.A.D, soit 228 habitants x 0.30 € = 68.40 €.

DEMANDE DE MME BAVEREL POUR RACCORDEMENT SUR LA CONDUITE D'EAU :

Madame BAVEREL Christine demande l'autorisation de se raccorder sur la conduite d'eau située au Château afin de pouvoir abreuver son bétail.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce raccordement. Une taxe de raccordement de 300.00 € H.T. lui sera facturée suivant la délibération 21/04/2016. Le compteur sera fourni par la Commune. Un regard d'un mètre par un mètre avec fond de regard béton ainsi le branchement sont aux frais du demandeur.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
Jean-Claude MAIRE